

# Permis en bref

**Principe : Tout étranger travaillant en Suisse doit être titulaire d'un permis de travail ou d'une autorisation valable avant de commencer à travailler !**

Applicable pour :

- Personnel fixe/régulier
- Personnel temporaire

**Un permis de travail est-il nécessaire ? OUI pour les Non-Suisses**

**Activité de moins de 3 mois :**

- UE/AELE annonce en ligne site emploi
- Non UE/AELE visa valable couvrant la durée du séjour → vaut comme autorisation sans annonce à la commune

**Activité de plus de 3 mois :**

- UE/AELE inscription à l'arrivée en CH dans les 14 jours à la commune de domicile pour l'obtention d'un permis
- Non UE/AELE visa valable + inscription dans les 14 jours à la commune de domicile pour l'obtention d'un permis

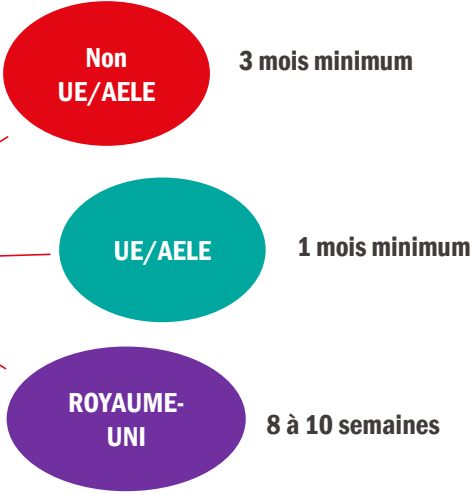
**Si oui, planifiez à l'avance !**  
 Respectez les délais et le temps de traitement afin de garantir que la personne puisse commencer à travailler à la date prévue

**Pas de permis de travail ou autorisation valable = pas de travail**  
 Pour un Non UE/AELE, l'employé-e doit attendre l'approbation finale ou l'autorisation d'entrer en CH (visa) avant de voyager

**Délai de traitement après dépôt de la demande**



Les délais de traitement sont des estimations et peuvent varier en fonction de la charge de travail des autorités. Le temps de traitement de l'équipe RH n'est pas inclus (env. 1 semaine après que tous les documents aient été acceptés).



## Pays UE/AELE

- **UE 26 + UE 1** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque
- **UE 1** : Croatie, libre circulation des personnes avec clause de sauvegarde réactivée → 31.12.2026
- **AELE** : Islande, Liechtenstein, Norvège
- **Royaume-Uni** y.c Angleterre, Ecosse, Pays de Galles – Irlande du Nord pas considéré comme UE par l'immigration CH
- **UE 27 + AELE** = Mobilité géographique et professionnelle avec clause de sauvegarde possible (pour UE 1). Peut commencer à travailler après s'être enregistré auprès de la commune
- **Reste du monde = Non UE**

## Restrictions

- **Système de quota\*** applicable pour :  
\* hormis ass-doc, post-doc >2 ans
- Royaume-Uni
- UE 1 - Croatie
- Non-EU
- Libération des quotas trimestriellement
- Premier arrivé, premier servi
- **Permis limité à :**
  - L'employeur (EPFL)
  - Canton (lieu de travail)
  - Type d'activité
- **Priorité aux travailleurs locaux pour les nouvelles embauches (hors UE) :** L'EPFL doit démontrer que malgré des efforts sérieux de recherche sur les marchés suisses et européens, aucun autre ressortissant suisse ou européen ne peut effectuer le travail

## Types de permis de travail et de séjour

### Permis L Autorisation de courte durée

Limité à la durée du contrat ou max. 12 mois. Peut être prolongé de 12 mois supplémentaires. Maximum 24 mois

### Permis B Autorisation séjour longue durée

Pour une durée supérieure à 24 mois ou indéterminée. Selon la nationalité, il doit être renouvelé chaque année ou tous les 5 ans

### Permis C Autorisation d'établissement

Les étrangers qui ont obtenu un permis C après cinq ans ou dix ans de résidence en Suisse (selon la nationalité). Soumis à diverses conditions  
Professeur nommé CEPF obtient un permis C directement

### Permis G Autorisation frontalière

Ressortissants de l'UE/AELE qui résident dans un État membre de l'UE/AELE et travaillent en Suisse  
Ils doivent retourner à leur lieu de résidence principal à l'étranger au moins une fois par semaine  
Pour les non-membres de l'UE, des conditions particulières et complémentaires s'appliquent

### Permis pour personne à charge

Principalement pour les couples mariés/enfants - le permis est toujours strictement lié au permis du titulaire principal  
Pour les couples non mariés, si conditions particulières remplies selon directives des autorités mais très restrictives ! Peut être avec ou sans activité professionnelle autorisée